

Paris, le 28 août 2012

**L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre l'activité irrégulière du blog
<http://projetxtreme.blogspot.fr>**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre l'activité irrégulière du blog <http://projetxtreme.blogspot.fr> qui propose aux internautes de bénéficier des conseils en investissement dans des HYIP¹ d'un prétendu expert en souscrivant à différentes formules d'abonnement. Le blog promet aux souscripteurs d'un abonnement, s'ils suivent à la lettre les conseils de l'expert, un rendement mensuel moyen de 30%.

L'AMF rappelle que sont seuls autorisés à conseiller un investissement, les prestataires de services d'investissement dûment agréés et les personnes habilitées en tant que conseillers en investissements financiers conformément aux articles L.541-1 et suivants du code monétaire et financier. Ce blog ne permet d'identifier aucun intervenant qualifié.

En conséquence, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux propositions commerciales émanant de ce blog.

De façon générale, l'Autorité des marchés financiers rappelle aux investisseurs français la nécessité de faire preuve de la plus grande prudence face à des promesses de gains faites par des sociétés n'ayant sollicité aucun agrément ou habilitation auprès d'un régulateur.

Attention : les personnes qui seraient tentées d'investir dans des produits ou placements financiers n'ayant pas été autorisés à être commercialisés en France, disposent de recours restreints en cas de problème.

Avant de vous engager, vous devez toujours vérifier que l'intermédiaire financier qui vous propose ou vous conseille des investissements financiers ou des services d'investissement figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>) ou sur la liste des conseillers en investissements financiers (<http://www.amf-france.org> rubrique CIF et démarchage).

*
*

Vous avez des questions, des interrogations ? Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

¹ High Yield Investment Program (l'AMF a déjà mis en garde le public contre les sollicitations à souscrire ces prétendus programmes d'investissement à haut rendement, dans un communiqué de presse du 30 mai 2012 30/05/2012)